

SAISON 2020.2021 CE QU'IL FAUT SAVOIR

- ✚ Même s'il est vrai que la crise sanitaire a rendu impossible les activités associatives sur une durée de 2 mois, la cotisation représente avant tout un engagement, une adhésion à l'objet social de l'association et à un projet associatif, à une communauté de vie et à des valeurs.
Prendre une cotisation est un acte permettant d'apporter son concours au fonctionnement de l'association dans son ensemble. Ce n'est pas l'achat d'une prestation de service comme peut l'être par exemple l'abonnement à une salle de sport.
Cependant, l'association a choisi de ne pas augmenter le coût de la cotisation (part revenant à l'association) pour la saison 2020.2021. En revanche, le coût de la licence a été confirmé par la Fédération et cette augmentation est répercutée sur le coût de l'adhésion afin de préserver nos finances.
Le mot d'ordre doit être « bienveillance ». Nous sommes tous tributaires de cette situation et nous devons tous nous soutenir en ces temps difficiles.
- ✚ Afin de favoriser la rapidité de diffusion tout en respectant la protection de l'environnement, la dématérialisation de l'information et de la communication est désormais devenue le véhicule de transmission de notre monde et de notre association. La quasi-totalité des adhérents y souscrit. En dehors de certains documents « administratifs » nécessaires, le retour au « tout papier » est désormais inenvisageable, sauf à en assumer le coût financier individuellement (cf. bulletin d'adhésion).
- ✚ Suivant le même objectif, l'archivage papier est également devenu un problème à gérer et une dématérialisation a été entamée par le trésorier adjoint ... cela a représenté le scannage de plus de 1200 documents (B.A./C.M./RGT) !!!! Enorme travail qui nous amène à vous proposer aujourd'hui la possibilité de nous transmettre vos documents signés scannés par voie dématérialisée ... n'hésitez pas à privilégier cette option pour limiter les coûts d'envoi postal, sécuriser vos envois et aider notre trésorier adjoint dans sa mission (adresse mail sur le bulletin d'adhésion).
- ✚ La loi sur la Protection des Données Personnelles : Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018 oblige les associations à mettre en place certaines procédures afin de sécuriser les données qu'elle recueille auprès de ses adhérents pour lui permettre de fonctionner. Elles doivent également les informer sur l'objectif du traitement, de la durée de conservation, de l'accès, de la modification ou de la suppression des données. Vous trouverez donc un document précisant les modalités d'exploitation des données personnelles collectées par Wasquehal Marche. Les détenteurs de fichiers et leurs conditions d'accès ont été strictement définis par le conseil d'administration de notre association. Je vous demande cependant d'être très vigilant sur la sécurisation de vos propres fichiers et adresses mail.
- ✚ Lors de la création ou du renouvellement de votre licence, vous recevez de la Fédération un mail automatique avec votre mot de passe si une adresse mail a été renseignée (vérifiez vos spams). Vous avez accès à votre profil et votre parcours associatif, pouvez souscrire l'abonnement au journal PASSION RANDO ou éditer votre licence. Dans le cas contraire, vous pourrez cependant vous connecter sur le site fédéral sur « mon compte » pour obtenir votre mot de passe et accéder à votre espace.
- ✚ Dernière info : la Fédération mettra en place pour la saison 2020-2021 une expérimentation de la dématérialisation de la licence qui sera proposée au licencié en PDF et qui sera enregistrable sur un support informatique ou un téléphone portable ; elle sera également imprimable s'il le souhaite. Si Wasquehal est choisie pour mener cette expérimentation, il n'y aura plus de licence papier.